POLYNÉSIE FRANÇAISE
Subdivision des Iles du Vent

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté –Égalité- Fraternité

Vairao, le 20/08/2024

PROCES VERBAL

Le Maire de la Commune de Taiarapu-Ouest, a convoqué les membres du conseil municipal à une réunion du conseil municipal à la Mairie de Vairao, **le 20/08/2024, à 08h30.**

NOM - Prénom	Présent	Absent	Procuration
HAMBLIN Tetuanui	X		
MATI Arthur	X		
METUA épse WHITMAN Evelyne	X		
RICHER Patrick	X		
TAMUI épse TERAIAMANO Sandrina		X	TARIHAA.J
HAOATAI Ernest	X		
TEHIHIPO Tahenanui	X		
MAONI Charlot	X		
ROCHETTE Christine	X		
TERIITEPOROUARAI Averii	X		
AMARU Ben		X	
PAHUIRI Adélaïde	X		
TEVAEARAI André	X		
PARAU Vve TUPAI Sarah	X		
AVAEMAI Steeve	X		
MARUAKE épse FENUAITI Ninitua		X	AVAEMAI.S
TAURAATUA épse SAINT-SAENS Charline	X		
MAGAUT Henri		X	HAMBLIN.T
AUCH épse TEKURIO Léontine	X		
TERIITEMAURIREI Ferdinand		X	TEKURIO.L
TAMATA Thierry	X		
TARIHAA Jonathan	X		
RIMAONO Flora		X	TAMATA.T
TUPANA épse POAREU Roniu	X		
MAONI Riccardo		X	
TUFARIUA Tamu		X	TEHIHIPO.T

MAU Roselyne		**X**	
TAVAEARII Wilfred		**X**	
FAATIARAU Angélina		**X**	**WHITMAN.E**

Monsieur le Maire remercie les élus présents et les invite à une minute de silence en faveur d'une administrée de la commune, sœur d'André TEVAEARAI, conseiller municipal. Il procède ensuite à une prière d'usage et à l'appel.
Secrétaire de séance : Riccardo MAONI
Quorum atteint.

Ordre du jour :

1) **Approbation du dernier procès-verbal.**
2) **Point sur les actes du Maire**
3) **Approbation des diverses délibérations.**
4) **Questions diverses.**

I) Approbation du dernier procès-verbal

Pas de question n'étant soulevée, le PV est approuvé à l'unanimité.

II) Point sur les actes du Maire

Monsieur TAMATA Thierry demande pourquoi l'indemnité numéraire s'applique pour les 9 agents recrutés en CDD ?
Monsieur le Maire explique que ces indemnités sont minimes et sont permises pour congés payés inépuisés au cours de l'année en raison de leurs missions.
Iney ajoute que les agents de la Police municipal bénéficient de trois mois de contrat, qui s'étend du mois de juillet, août et décembre 2024.

III) Approbation de diverses délibérations.

FINANCES

Délibération N°46/2024/CTO : Approuvant la décision modificative de budget n°01 pour le budget principal de la commune de Taiarapu-ouest au titre de l'exercice 2024.

Monsieur le Maire, informe les élus qu'au vu de l'insuffisance de crédits observées sur certains chapitres, il est préférable d'abonder les lignes budgétaires du budget commun. Les opérations d'investissement ont été également abondées au budget principal. Il propose aux membres du conseil municipal de voter une décision modificative de budget au titre du budget principal. (Voir annexe ci-joint)

Monsieur le Maire procède à la lecture de la délibération.

Monsieur le Maire donne la parole à Iney, qui explique que cet abondement permettra à la commune de finir l'année correctement. L'augmentation du FIP et de la DNAF/AI a permis une distribution des crédits sur plusieurs lignes budgétaires.

Enonciation des lignes, une par une.

Lecture du tableau

Monsieur MAONI Charlot demande où en est sa demande de prise en charge d'un chargeur excavateur et d'un camion pour Teahupoo? Il dit ne pas comprendre que la commune investisse

dans un buggy alors que la priorité est sur les besoins de la population. Il s'interroge sur les dépenses réalisées sur le quai de Vairao et notamment sur les procédures engagées.

Tavana Jonathan TARIHAA s'étonne de ces remarques car ces projets ont été évoqués en commission budgétaire afin de répondre aux besoins de la commune. Il explique que la commune de Vairao a mis en place ces actions pour répondre aux projets proposés par l'Etat (ANS/Beach volley) et également pour l'accueil des agents de PARIS 2024 et de l'Aranui durant les JO.

Monsieur MAONI Charlot demande si des consultations ont été réalisées ?

Monsieur le Maire répond qu'une consultation restreinte a été réalisée, sur présentation de 3 devis. Le mieux disant a été retenu. Pour le terrain de Beach Volley, un appel d'offres a été lancé et respecté. Le règlement des factures s'est fait par virement directement sur le compte des entreprises qui n'ont présenté que des devis de main d'œuvre. Il s'agissait de répondre rapidement aux besoins alors que les services étaient occupés sur les travaux des Jeux olympiques.

Monsieur MATI Arthur répond que participer à la commission budgétaire est essentielle, puisque c'est là que sont discutées les grandes lignes du budget avant d'être validées en Conseil municipal. Il revient sur le fait qu'il s'agit ici de répartir 24 millions, alors qu'il n'a pas eu le retour des dépenses des Jeux olympiques. Il déclare qu'il ne votera pas cette délibération car les dépenses sont toujours exécutées en amont de toute concertation.

Monsieur AVAEMAI Steeve, s'étonne de l'investissement d'un buggy ou d'un véhicule 4x4, alors que Teahupoo attend son chargeur excavateur et son camion.

Monsieur le Maire répond que le chargeur excavateur et le camion en cours sert aux 3 communes.

1 contre MAONI CHARLOT/ 7 abs MATI.A/WITHMAN.E/PAHUIRI.A/AVAEMAI.S/SS CHARLINE/ TAMATA.T/+ PROC.

Validée

Délibération N°47/2024/CTO : Approuvant la décision modificative de budget n°01 pour le budget annexe de l'eau de la commune de Taiarapu-ouest au titre de l'exercice 2024.

Monsieur le Maire, informe les élus qu'au vu de l'insuffisance de crédits observées sur certains chapitres, il est préférable d'abonder les lignes budgétaires. Il propose aux membres du conseil municipal de voter une décision modificative de budget au titre du budget annexe de l'eau. (Voir annexe ci-joint)

Monsieur le Maire procède à la lecture de la délibération.

Monsieur le Maire donne la parole à Iney, qui explique que cet abondement permettra à la commune de finir l'année correctement. L'augmentation du FIP et de la DNAF/AI a permis une distribution des crédits sur plusieurs lignes budgétaires.

Lecture du tableau

Monsieur TAMATA Thierry s'interroge sur l'équipement des compteurs de Teahupoo, qui aurait pu bénéficier d'un achat global.

Monsieur le Maire explique que ce projet a été réalisé en urgence pour les Jeux olympiques et n'était pas prévu dans le projet initial AEP. Aujourd'hui, les travaux sont finis et les compteurs pourront être installés dès lors que la population en aura accepté le principe. Monsieur le maire explique que cette notion est difficile à comprendre parce que le réseau est alimenté par des eaux de

source. Il rappelle que c'est une obligation règlementaire qui sera appliquée dans les jours qui arrivent.

Madame SAINT-SAËNS Charline demande que la facturation soit la même pour tous, quand il s'agit d'eau, car elle a constaté qu'une facturation est établie par unité pour un foyer et non appliqué pour d'autres usagers.

Monsieur le Maire explique que la facturation à l'unité s'applique aux pensions de famille, uniquement et qu'en général, la facturation se fait aux nombre de branchements.

Monsieur André TEAVAEARAI se dit contre la pose de compteur qui va facturer les administrés, alors que l'eau est propre et n'a jamais porter préjudice aux consommateurs.

Monsieur le Maire, rappelle que la pose de compteur est réglementaire et qu'il sera nécessaire de le faire dès lors que les conditions de pose seront remplies.

1 Contre/CHARLOT MAONI

Validée

Délibération N°48/2024/CTO : Approuvant la décision modificative de budget n°01 pour le budget annexe des ordures ménagères de la commune de Taiarapu-ouest au titre de l'exercice 2024.

Monsieur le Maire, informe les élus qu'au vu de l'insuffisance de crédits observées sur certains chapitres, il est préférable d'abonder les lignes budgétaires. Il propose aux membres du conseil municipal de voter une décision modificative de budget au titre du budget annexe des ordures ménagères. (Voir annexe ci-joint)

Monsieur le Maire procède à la lecture de la délibération.

Monsieur le Maire donne la parole à Iney, qui explique que cet abondement permettra à la commune de finir l'année correctement. L'augmentation du FIP et de la DNAF/AI a permis une distribution des crédits sur plusieurs lignes budgétaires.

Lecture du tableau

Délibération N°49/2024/CTO : Approuvant l'octroi de subventions aux associations de la commune au titre de l'année 2024.

Monsieur le maire sollicite l'avis du conseil municipal afin de statuer sur les demandes de subventions formulées par les associations de la commune. Après instruction des dossiers par la commission du budget et des finances, il est proposé aux élus de valider les propositions.
La répartition des aides financières accordées par la Commune est détaillée en annexe.
A noter, que l'ensemble des demandes reste dans l'enveloppe annuelle prévue.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la délibération.

Lecture du tableau

Madame Tahenanui TEHIHIPO demande que les associations qui reçoivent des subventions participent aux actions communales. Elle sollicite une plus grande participation financière pour les petites associations qui ne bénéficient pas de subventions du Pays.

Elle prend l'exemple du club de football TFC qui ne participe pas aux actions communales.

Madame SAINT-SAËNS remarque que sur Toahotu, certains animateurs participent à l'épanouissement de la jeunesse même s'ils ne participent pas aux actions de la commune.

Madame ROCHETTE Christine demande quelle était la date butoir ?

Tavana HAMBLIN répond que la date butoir a été reportée à fin mai 2024.

Madame Roniu POAREU remarque pour la demande de l'association CROSSFIT, la demande est en nature et va permettre à cette association de se développer dans toute la commune. Aujourd'hui, elle est à plus de 60 adhérentes. Il s'agit ici de pratique sportive pour tous. Madame Tahenanui explique que cette demande fait suite au cambriolage que l'association a subi en fin d'année dernière.

Monsieur TAMATA Thierry se demande pourquoi les associations ne reçoivent pas de subventions du pays et demande aux élus de prendre en main ces dossiers et de les défendre si nécessaire.

Monsieur le Maire se dit favorable à cette demande toutefois, il convient que ces associations soient à jour et prêtes dans les délais du pays.

Monsieur TARIHAA Jonathan, explique qu'une formation sera mise en place dans les jours prochains, notamment sur la façon de remplir les demandes mais également sur les procédures à suivre en matière de mise à jour des associations. Il précise qu'à la subvention communale pour le football, se rajoute la participation communale pour les transports qui n'est pas négligeable.

Madame SAINT-SAËNS Charline remarque que c'est un besoin pour les associations et rappelle que ces formations se sont tenues par le passé notamment sur les rôles des membres du bureau.

Madame WHITMAN demande que les critères soient bien évoqués lors du retrait des dossiers de demande de subvention.

Monsieur MATI Arthur remarque qu'il reste encore des crédits.

Monsieur TARIHAA Jonathan précise que ces crédits restants seront destinés aux écoles.

Monsieur le Maire explique que les subventions sont closes sauf exception.

Iney AH-LO explique que les sessions ne seront closes que lorsque le budget sera épuisé.

A l'unanimité, l'association TEAM CROSSFITEUSE percevra 462 400 FCP.

1 abs TAMATA Thierry + PROC

Validée

RESSOURCES HUMAINES

Délibération N°50/2024/CTO : Portant création d'un emploi occasionnel à temps complet de la spécialité technique.

Depuis l'admission à la retraite d'une femme de service et le changement d'affectation de d'un agent d'entretien des écoles de Toahotu, la continuité de service n'est plus assurée correctement.

Aussi, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Nbre de poste	Emploi	Cadre d'emploi	Grade	Temps de Travail	Service
1	Femme de service polyvalent	D	Agent	Emploi occasionnel Temps complet	Service des écoles de Toahotu

Le Maire propose la création d'un emploi occasionnel à temps complet en spécialité technique pour un budget de 1.674.160Fcp pour 6 mois.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la délibération.

Madame ROCHETTE Christine, demande quel sera le salaire de l'agent ?

Monsieur e Maire propose de se rapprocher de la Direction des ressources humaines.

Validée à l'unanimité.

Délibération N°51/2024/CTO : Renouvelant le partenariat avec la Fédération des œuvres laïques (FOL) pour l'octroi de 60 postes en service civique au sein de la commune de Taiarapu-ouest.

Monsieur le Maire expose l'opportunité de bénéficier pour l'année 2024-2025 du dispositif du service civique au travers d'une nouvelle convention de partenariat avec la Fédération des œuvres laïques.

Il indique que cette convention comporte plusieurs objectifs dont la nécessité de:

- **Créer de l'emploi en faveur de la jeunesse âgée de16 à 25 ans sans activités professionnelles.**
- **Occuper cette jeunesse à des missions de services civiques visant, l'initiation à la création d'entreprise, la collaboration avec les associations locales dont les missions prônent l'intérêt général, l'éducation, les activités culturelles et sportives etc..;**

Pour cela, il précise que la commune, en tant que partenaire, pourra octroyer à la FOL, un montant correspondant à un montant de 13 705fcp/jeune/mois, conformément aux textes qui régissent ce dispositif, charge à la FOL de redistribuer cette somme aux attributaires sur une durée maximale de 10 mois pour les volontaires engagés dans le dispositif pour la mission d'éducation pour tous, et 8 mois pour les engagés dans les autres missions.

Il indique que ce sont 60 demandeurs d'emplois qui pourront postuler et prétendre à ce dispositif d'insertion professionnelle sur la période 2024-2025.

Monsieur le Maire, propose aux élus de valider cette proposition et de l'autoriser à signer la convention de partenariat.

Madame TEHIHIPO remarque que la répartition n'est pas égale alors qu'en commission, il était question d'établir un nombre de 10 par commue associée. Elle s'interroge aussi sur la durée des contrats qui n'est pas la même pour tout le monde.

Madame Charline SAINT-SAËNS remarque que les services civiques remplissent des missions d'intérêt public et suivent des formations pour atteindre les objectifs fixés par la commune. Elle demande que les délais soient appliqués pour tout le monde à 10 mois.

Madame Sarah TUPAI revient sur le nombre d'agent à attribuer par commune associée. Elle rappelle qu'au départ, les agents étaient répartis au nombre d'élus par commune associée.

Monsieur le Maire répond que le choix restera le même.

André TEVAEARAI propose une durée de 6 mois renouvelables.

Pour 6 mois : 11

Pour 10 mois : 7

Abstentions : Charlot/Thierry +proc /Riccardo/Evelyne+ proc/ Tahenanui+ proc/Sarah =09

Sortie de Riccardo MAONI 11H 09

DEPLACEMENTS CONGRES

Délibération N°52/2024/CTO : Approuvant l'organisation d'un voyage en métropole pour le 106ème congrès des Maires de France.

Considérant l'intérêt pour la commune d'envoyer une délégation d'élus municipaux en vue de participer au 106ème Congrès des Maires de France organisé au parc des expositions de Paris Versailles, du 19 au 21 novembre 2024, Monsieur le Maire propose d'y inscrire les élus dont les noms suivent excepté Mme Roniu POAREU qui est prise en charge par Tereheamanu en tant que membre titulaire du conseil communautaire:

Le Congrès aura pour thème « Les communes… Heureusement ! ».

Dans la période de trouble politique et institutionnel que nous traversons, les communes sont un pôle de stabilité et un modèle. Elles font fonctionner les services publics du quotidien, portent des projets concrets qui améliorent le cadre de vie des habitants, donnent un sens à l'action publique, et font vivre notre démocratie à l'échelle locale.

Tout au long des débats, les multiples conférences et points infos montreront que, heureusement, les communes agissent :

- Pour faire vivre les libertés locales au service des citoyens, par le développement de nouveaux modes de participation des habitants, la fourniture de services publics de qualité, la valorisation de l'engagement local avec l'amélioration des conditions d'exercice du mandat, la contribution à la sécurité publique ;
- Pour renforcer la cohésion sociale, par les politiques d'inclusion et l'aide sociale aux plus vulnérables, la mise en place du service public de la petite enfance, la lutte contre les violences intrafamiliales, les initiatives en faveur de la santé mentale, la gestion des services de restauration collective avec les plans alimentaires territoriaux, l'adaptation des services publics aux besoins des habitants, le développement du logement, l'utilisation de l'intelligence artificielle pour améliorer l'efficacité de l'action locale ;
- Pour relever les défis de la transition écologique, par la gestion des risques, la politique de l'eau, la mise en place de mesures d'adaptation au changement climatique, la maîtrise de l'urbanisme et de l'aménagement, l'adaptation du ZAN, la gestion du trait de côte, le financement des infrastructures de transport, la lutte contre la délinquance environnementale.

Ce Congrès sera l'occasion de réaffirmer la nécessité de la décentralisation, et donc de la liberté et de la responsabilité locales. La capacité d'agir des communes s'est toujours révélée précieuse pour surmonter les crises auxquelles notre pays a fait face.

La commune prendra en charge le billet d'avion, aller et retour en passant par un prestataire de la place et le montant par la validation des billets d'avion et frais de mission (nuitées avec petits déjeuners) dans la fourchette financière autorisées par les textes en vigueur.

Noms-Prénoms	Fonctions	Départ	Retour
Tetuanui HAMBLIN	**Maire**	**15/11/2024**	**23/11/2024**
Christine ROCHETTE	**Maire adjointe**	**16/11/2024**	**23/11/2024**
Riccardo MAONI	**Adjoint spécial**	**16/11/2024**	**23/11/2024**
Steeve AVAEMAI	**Conseiller municipal**	**16/11/2024**	**23/11/2024**

Monsieur le Maire procède à la lecture de la délibération.

Monsieur Arthur MATI, remarque qu'il ira l'année prochaine.

Monsieur le Maire, explique que le choix des futurs élus se fera au mérite et sur une base de 6 élus.

Validée à l'unanimité.

Délibération N°53/2024/CTO : Approuvant la participation d'une délégation communale au 33ème congrès des communes de Polynésie française à TUBUAI.

Considérant l'intérêt pour la commune d'envoyer une délégation d'élus municipaux en vue de participer au 33ème congrès des communes qui aura lieu du lundi 16 septembre au jeudi 19 septembre 2024 qui se déroulera à dans la commune de Tubuai, Archipel des Australes, Monsieur le Maire propose d'y inscrire les élus dont les noms suivent excepté Mme Roniu POAREU qui est prise en charge par le SPCPF en tant que membre titulaire du comité syndical du SPCPF:

Noms-Prénoms	Fonctions	Départ	Retour
Roniu POAREU	***Maire déléguée de Teahupoo***	***CHARTER SPCPF***	
Evelyne WHITMAN	**Adjointe au maire**	**15/09**	**20/09**
Tahenanui TEHIHIPO	**Adjointe au maire**	**15/09**	**20/09**
Sarah TUPAI	**Conseillère municipale**	**15/09**	**20/09**
André TEVAEARAI	**Conseiller municipal**	**15/09**	**20/09**
Sandrina TERAIAMANO	**Adjointe au maire**	**15/09**	**20/09**
Adélaïde PAHUIRI	**Conseillère municipale**	**15/09**	**20/09**

Monsieur le Maire procède à la lecture de la délibération.

Validée à l'unanimité.

Projet de délibération N°54/2024/CTO : Approuvant la mise à jour de la tarification des produits et services communaux.

Monsieur le Maire informe les élus que des modifications seront apportées au tableau des tarifications des produits et services communaux sur proposition du service technique et des finances. Ce projet de délibération pourrait être porté à validation après consultation des membres du Conseil municipal en séance du 20 août 2024.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la délibération.

Monsieur le Maire explique que cette proposition émane de Monsieur TARIHAA Jonathan pour précision.

Monsieur TARIHAA Jonathan procède à la lecture du tableau en annexe 1 à la délibération. Il explique que ces nouveaux équipements seront soumis à location à payer en régie communale. Il rappelle que l'élaboration de cette annexe 1, résulte de besoins constatés durant la période des Jeux Olympiques.

Relativement au mouillage des navires, il convient que la commune perçoive l'assiette qui lui revient. Une rencontre avec la DPAM sera programmée dans les jours prochains, en ce sens.

Monsieur TARIHAA explique que l'ensemble de ces tarifs, sera applicable dès validation de la présente délibération.

Monsieur TAMATA Thierry, demande si la prise en charge de l'électricité s'applique par jour ?

Oui répond Tavana Jonathan sauf si des conventions sont signées.

Madame TEHIHIPO s'interroge de la sécurité du ponton des pompiers qui s'affaisse. Elle rappelle que le parking est réservé aux pompiers et non aux prestataires. Elle propose que ces prestataires utilisent le ponton du tourisme dont c'est l'objectif.

Monsieur TARIHAA Jonathan revient sur le parking mis à disposition des prestataires derrière la mairie.

Monsieur MATI Arthur explique que certains prestataires sont encore amarrés sur le quai de Vairao, en attendant qu'ils soient amarrés ailleurs. Il demande que cela fasse l'objet d'une gestion communale au lieu de coopérative.

Monsieur André TAVEARAI se demande si le yacht amarré à HAITAMA paye quelque chose ? Qu'en est-il de la redevance en eau ?

Monsieur TAMATA Thierry répond que le pays, est en cours d'élaboration de cette facturation. Il leur revient d'en fixer le montant.

Madame SAINT-SAËNS Charline, explique que l'amarrage à HAITAMA a été retenu parce qu'il n'y a pas de vis-à-vis avec la population. Elle remercie Thierry pour le travail exécuté.

Monsieur TARIHAA remarque que le bureau des taxes pensé depuis le début, viendra renforcer l'organisation utile au développement des recettes communales.

Madame Adélaïde PAHUIRI revient sur le coût des poubelles de 240 litres qui a changé. Elle demande que les administrés soient avisés au moment de l'achat des poubelles.

Validée à l'unanimité.

IV) Questions diverses

Par Monsieur HAMBLIN Tetuanui

- ***STATUTS DU SPCPF***

Monsieur le Maire procède aux explications à l'appui du tableau relatif aux différences entre les statuts actuels et les anciens statuts.

Les élus se prononcent favorablement sur ces statuts.

- ***SITUATION DES CANTINES SCOLAIRES***

Monsieur le Maire procède à la lecture de la lettre de l'avocat de la commune.

Il donne la parole à Hélène FARIKI pour faire le bilan de la situation.

Elle explique que les cantines scolaires de Teahupoo et Vairao font l'objet de régularisation auprès de la CPS pour des cotisations salariales impayées depuis 2022. Il apparaît que le passif s'élève à plus de 11 millions de francs pour l'une et une absence totale de déclaration du personnel pour l'autre.

En parallèle, la commune a décidé de reprendre la gestion des cantines scolaires conformément à la jurisprudence.

Monsieur TAMATA Thierry remarque que la cantine scolaire doit percevoir 9 millions de francs en versement de la dernière tranche de la subvention mais que cette somme sera insuffisante pour continuer

d’exercer le temps de la reprise de cette activité par la commune. Il conviendra donc de lui reverser une dernière tranche.

Madame Charline SAINT-SAËNS demande quel est le montant reversé par la commune pour chaque enfant ?

Iney AH-LO explique que la cotisation du FIP par élève est de 28350 fcp et que c’est insuffisant pour couvrir toutes les dépenses.

Helene FARIKI explique que cette situation sera débattue dans les jours prochains avec la société MANAVA CONSULTING en charge des audits des cantines scolaires. Une information sera transmise aux élus pour cette rencontre.

Par Monsieur MATI Arthur

- ***COMMISSION DU PERSONNEL DU LUNDI 12 -08-2024.***

Présentation par Christel FAAITE.

- ***MARINA DE TEAHUPOO***

En cours de transfert

Par Madame Evelyne WHITMAN

Demande ce qu’il advient du bitumage de la route de Teahupoo.

Tavana explique qu’une consultation a été faîte mais qu’il manque des devis.

Par Madame SAINT-SAËNS Charline

Elle fait part du projet de contruction d’un hôtel sur PORIRO qui soulève des questionnements. Elle demande que cela fasse l’objet d’une réunion publique.

Tavana répond qu’il est favorable à cette demande.

Charline SAINT-SAËNS, demande où en est la route de HAUONE ?

Monsieur Steeve AVAEMAI explique qu’une voiture a chaviré sur la route et que cela devient urgent.

Monsieur le Maire explique qu’il a prévu de réaliser une route provisoire.

Madame Charline SAINT-SAËNS Charline deamnde au maire de déclarer d’utilité publique la route existante.

Monsieur le Maire décide de charger Charline de résoudre ce problème avec la population.

Elle demande un 3ème bureau de vote à Toahotu et soulève la nécessité d’indemniser le personnel en ce sens.

Fin de la séance à 13h30.

Riccardo MAONI **Tetuanui HAMBLIN**